

libération ou, le plus souvent, parce qu'ils ont commis un autre crime. C'est regrettable, car on peut dire que le programme n'est pas si mauvais, que la moitié des détenus qui ont été libérés mènent une vie utile, du moins pendant un certain temps. Nous n'avons pas eu à les loger ni à les nourrir, mais je trouve très regrettable qu'un programme échoue presque une fois sur deux.

Honorables sénateurs, apparemment, on ne se demande jamais pourquoi les sentences ne sont pas imposées jusqu'au bout alors que nous savons déjà que les seules personnes qui bénéficient vraiment de ce genre de programme sont celles qui ont besoin d'aide et qui sont prêtes à l'accepter. Pourquoi n'a-t-on jamais de programme pour ceux qui purgent leur peine jusqu'au bout? Il n'y en a pas, à part ceux de certains organismes bénévoles comme la Société John Howard.

Cela dit, je pense que nous devons mettre fin aux abus que la loi sur les pénitenciers et la loi sur la libération conditionnelle favorisent actuellement en instaurant le système dont le sénateur Hastings a parlé. Quand le comité examinera la question, il devra passer en revue tout le programme de libération conditionnelle et recueillir le témoignage de groupes comme les Citizens United for Safety and Justice et la société John Howard de l'Ontario qui ont écrit à mon parti, et très probablement aux autres partis, pour dire qu'ils s'opposaient au projet de loi tout en réclamant qu'il soit renvoyé rapidement au comité. Leur position est partagée par les procureurs généraux des provinces.

C'est tout ce que j'avais à dire, honorables sénateurs. Je constate que le sénateur Hastings est absent et je ne pense pas qu'aucun autre sénateur de ce côté-ci souhaite intervenir. Je n'ai aucune objection à ce que le projet de loi soit renvoyé au comité.

L'honorable Richard A. Donahoe: Honorables sénateurs, je voudrais soulever une question de privilège. Le projet de loi C-31 a été présenté en première lecture puis adopté par la suite. Ce soir, j'ai demandé au leader adjoint quels engagements avaient été pris au sujet du projet de loi. Il ne m'a pas fourni de précisions au sujet de l'engagement—du moins l'interprétation qu'il en a—pris par M. Joyal en comité.

A ce propos, je vous renvoie au procès-verbal n° 26 des délibérations du Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles du 13 octobre dernier. Je voudrais, si vous le voulez bien, citer un paragraphe que vous pourriez trouver à la page 83 du fascicule en question. Le ministre a déclaré ceci:

● (2140)

C'est un privilège insigne, honorables sénateurs, de pouvoir répondre à vos attentes et de vous exprimer au nom du gouvernement du Canada son intention de présenter, dès l'ouverture de la prochaine session de la Chambre des communes du Canada, un projet de loi qui complètera le projet de loi dont vous êtes présentement saisis . . .

C'est bien ce que je pensais l'avoir entendu dire.

Tout à l'heure, je voulais poser une autre question au leader et lui demander ce qui avait pu transpirer dans l'intervalle, c'est-à-dire entre le jour où M. Joyal a fait cette déclaration et

[Le sénateur Nurgitz.]

la date à laquelle le projet de loi a été présenté, non à la Chambre des communes, mais au Sénat.

L'honorable C. William Doody: Un autre exemple de promesse par les libéraux.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, nous sommes en plein débat sur un autre projet de loi, mais il est bien sûr possible de soulever la question de privilège n'importe quand. Je n'ai rien à dire à ce sujet pour le moment, sauf que je me réjouis de voir que le compte rendu des délibérations du comité confirme les souvenirs et la vive impression du sénateur Donahoe.

Honorables sénateurs, le sénateur Hastings m'a autorisé à dire qu'il n'avait rien à ajouter à ce qu'il avait déjà dit à l'étape de la deuxième lecture.

Il est clair à la suite de l'excellente intervention du sénateur Nurgitz que l'on a fait le tour de la question et qu'il convient par conséquent de renvoyer le bill au comité.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois.)

RENVOI AU COMITÉ

Le sénateur Frith propose: Que le bill soit renvoyé au comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

(La motion est adoptée.)

BILL CONCERNANT LA SEMAINE DES INDIENS ET DES INUIT

2^e LECTURE—ANNULATION DE L'ORDRE ET RETRAIT DU BILL

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Williams, appuyé par l'honorable sénateur Adams, tendant à la deuxième lecture du bill S-28, intitulé: «Loi établissant la semaine des Indiens et des Inuit et le jour des Inuit et des Indiens».—(*L'honorable sénateur Frith*).

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement): Lors de la dernière séance du Sénat, honorables sénateurs, le sénateur Flynn a proposé qu'étant donné que c'est le sénateur Williams qui a parrainé ce bill, que celui-ci n'est plus des nôtres, les dispositions relatives à l'âge de la retraite obligatoire l'ayant contraint de démissionner, mieux valait annuler cet article de l'ordre du jour, si aucun sénateur n'accepte d'en parler ou de le présenter en son nom.

Au cours de la fin de semaine, j'ai trouvé un précédent établi à l'égard d'une situation non pas identique, mais analogue. Sans entrer dans les détails, je dirai que la procédure que le sénateur Flynn a proposée et qui viserait à annuler l'article de l'ordre du jour me paraît tout à fait appropriée, ce qui n'entrave en rien le droit de tout autre sénateur de présenter à nouveau ce bill ou de présenter un bill analogue.

Rien ne s'opposerait à ce que l'on présente un nouveau bill, étant donné que ce bill-ci n'a pas été débattu, qu'il n'a été lu en fait qu'une première fois et que l'étude en a sans cesse été reportée.

Cela dit, honorables sénateurs, je demande, avec votre permission, que cet article de l'ordre du jour soit annulé.

Des voix: D'accord.